

Le 3 juillet 2025 à 18h00, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni à la salle du conseil de la commune de LUXEUIL LES BAINS, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

**Délégués présents :**

**CC de la Haute Comté :** Thierry Bordot (pouvoir de Laurent Seguin), Marguerite Courtoy, Nicolas Choux (pouvoir de Henri de Malliard), Christian Chassard (suppléant de Thierry Belloncle).

**CC des Mille Étangs :**

**CC du Pays de Lure :** Maryline Caravati-Bresson, Michel Daguenet, Christian Laroche, Pierre Thomas.

**CC du Pays de Luxeuil :** Véronique Devoille, Bernard Gire, Catherine Salfranc (suppléante de Sébastien Richardot).

**CC du Pays de Villersexel :** Alain Buchot, Charles Granet.

**CC Rahin Chérimont :** Gilles Grosjean.

**Nombre de membres en exercice : 52**

**Nombre de membres présents votants : 14**

**Nombre de pouvoirs : 2**

**Assistaient également à la séance :** Laure Bataille (directrice), Jean-Philippe Gonant (chargé de mission Plan Climat), Yvana Sarre (assistante administrative).

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024
2. Délibération de création de poste – chargé de mission bâtiments et énergies
3. Ingénierie de projet – chargé de mission bâtiments et énergies : Approbation du plan de financement et demandes de subventions
4. Démarche de candidature à une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
5. Savoir Rouler à Vélo
6. Questions diverses

---

**Ouverture de la séance :**

Thierry Bordot, Président, remercie la mairie de Luxeuil-les-Bains pour la mise à disposition de la salle.

Le Président informe l'assemblée que le quorum n'est pas atteint.

- les points n°2, 3 et 5 ne seront donc pas présentés

- le point n°1 (approbation du compte administratif) peut être mis au vote, considérant le quorum n'était pas atteint lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 et que, après une convocation régulièrement faite, le comité syndical peut délibérer sans condition de quorum.

- dans la mesure où les point n°4 et 5 ne donnent pas lieu à délibération, il est proposé d'en informer les membres présents.

## Point n° 1

### Objet : Budget - Approbation du compte administratif 2024

Le compte administratif a été présenté pendant la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025, Monsieur le Président n'ayant pas pris part à ce vote, le quorum n'a pas été atteint.

Le compte administratif fait donc l'objet d'un vote lors de ce comité syndical.

Cette séance fait suite à une première convocation, le 25 mars 2025 à Ronchamp, pour laquelle le quorum n'a pas été atteint. Le comité syndical peut délibérer sans condition de quorum.

Un extrait du compte administratif 2024 a été transmis aux membres.

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le Comité syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur.

Le Compte de gestion définitif a été transmis par la Trésorerie de Luxeuil-les-Bains le 25 mars 2025. Les résultats du compte de gestion ont été présentés lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 afin de constater qu'il n'existe aucun écart entre le compte de gestion et le compte administratif et que tous les résultats globaux sont identiques.

Les résultats d'exécution du budget 2024 :

	Résultats CA 2023	Résultats exercice 2024	Résultats cumulés
<b>Fonctionnement</b>	<i>Excédent</i> 844 714.92€	58 088.28€	<b>902 803.20€</b>
<b>Investissement</b>	<i>Excédent</i> 116 081.98€	-5 733.13€	<b>110 348.85€</b>

Les résultats de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

- l'excédent de fonctionnement s'élève à **902 803.20€**
- l'excédent d'investissement s'élève à **110 348.85€**

#### DECISION :

Le comité syndical, à l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- Approuve le compte administratif



#### Point n° 4

##### Objet : Démarche de candidature à une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Églantine Pelcy, directrice de l'association Épi cerise présente la démarche de candidature à une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

5 ateliers ont été organisés pour préparer le plan d'actions concerté :

- Villersexel – 27 mai
- Ronchamp, 12 juin
- Corbenay, 18 juin
- Lure, 30 juin
- Luxeuil, 2 juillet

Ils ont réuni 87 participants soit 62 % de participation dont 36 % d'entreprises

Le plan d'actions s'articule autour de 5 axes d'intervention et 23 actions opérationnelles :

1. CRÉER UNE IDENTITE BOIS ET TERRITOIRE
2. RAPPROCHER LE MONDE DE LA FORMATION ET DES ENTREPRISES : UNE REPOSE AUX BESOINS EN COMPETENCES
3. COMMUNIQUER SUR DES METIERS QUI ONT DU SENS ET QUI RECRUTENT
4. TRAVAILLER SUR LA PENIBILITE DES METIERS..... EN ETANT FORCE DE PROPOSITIONS D'UN POINT DE VUE LEGISLATIF
5. SOUTENIR LA FONCTION RH DES ENTREPRISES

Le dossier de candidature est à finaliser pour le 31 juillet 2025 :

- Finaliser le budget prévisionnel pluriannuel de la GPECT.
- Choix du mode de pilotage et de gouvernance de la GPECT filière bois
- Dépôt de 2 candidatures GPECT auprès de l'Etat et le Conseil Régional.

#### Point n° 5

##### Objet : Savoir Rouler à Vélo

A titre informatif, Jean-Philippe Gonant a présenté un point d'étape des ateliers « Savoir Rouler à Vélo » qui se sont déroulés au 1<sup>er</sup> semestre.

Le Président : Thierry Bordot	Le secrétaire de séance : <i>Christiane Larode</i>
	